



## Preconditioner Unit\_temperature -80C

### Section 1. Identification

Ce produit est considéré comme étant un article. Cette fiche de données de sécurité est rédigée en fonction de la substance ou du mélange enfermés dans le présent article.

<b>Identificateur de produit</b>	: Preconditioner Unit_temperature -80C	
<b>N° d'article (Kit Chimique.)</b>	: 192268100, 192264200, 190193504, 190193505, 190193507, X192268100, X192264200, X190193504, X190193505, X190193506, X190193507, X192268100-DEF, X192264200-DEF, X190193504-DEF, X190193505-DEF, X190193506-DEF, X190193507-DEF	
<b>N° d'article</b>	:  R1150 ETHYLENE Refrigerant R1270 - PROPYLENE R290 PROPANE	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
<b>Utilisations</b>	: Chimie analytique.  R1150 ETHYLENE  Refrigerant R1270 - PROPYLENE  R290 PROPANE	0.98 oz (in hermetic refrigeration system) 0.83 oz (in hermetic refrigeration system) 0.98 oz (in hermetic refrigeration system)
<b>Fournisseur/Fabriquant</b>	: Agilent Technologies, Inc. 5301 Stevens Creek Blvd Santa Clara, CA 95051, USA 800-227-9770	
<b>Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)</b>	: CHEMTREC®: 1-800-424-9300	

### Section 2. Identification des dangers

Le présent article, lorsqu'utilisé dans des conditions raisonnables ou conformément au mode d'emploi, ne présente aucun risque pour la santé. La substance ou le mélange sont enfermés dans l'article. Il existe uniquement des risques potentiels pour la santé et la sécurité si la substance ou le mélange sont libérés suite à l'utilisation ou au traitement du présent article d'une façon non conforme au mode d'emploi du produit.

#### Classement de la substance ou du mélange

##### R1150 ETHYLENE

H220	GAZ INFLAMMABLES - Catégorie 1
H280	GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé
	ASPHYXIANTS SIMPLES - Catégorie 1
H336	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3

##### Refrigerant R1270 - PROPYLENE

H220	GAZ INFLAMMABLES - Catégorie 1
H280	GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé
	ASPHYXIANTS SIMPLES - Catégorie 1

##### R290 PROPANE

H220	GAZ INFLAMMABLES - Catégorie 1
H280	GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé
	ASPHYXIANTS SIMPLES - Catégorie 1

#### Éléments d'étiquetage SGH

## Section 2. Identification des dangers

**Pictogrammes de danger** : R1150 ETHYLENE



Refrigerant R1270 -  
PROPYLENE



R290 PROPANE



**Mention d'avertissement** : R1150 ETHYLENE  
Refrigerant R1270 -  
PROPYLENE  
R290 PROPANE

Danger  
Danger

Danger

**Mentions de danger** : R1150 ETHYLENE

H220 - Gaz extrêmement inflammable.  
H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
No Code(s) - Peut remplacer l'oxygène et causer une suffocation rapide.  
H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges.  
H220 - Gaz extrêmement inflammable.

Refrigerant R1270 -  
PROPYLENE

H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
No Code(s) - Peut remplacer l'oxygène et causer une suffocation rapide.

R290 PROPANE

H220 - Gaz extrêmement inflammable.  
H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
No Code(s) - Peut remplacer l'oxygène et causer une suffocation rapide.

### Conseils de prudence

**Prévention** : R1150 ETHYLENE

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.  
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P261 - Ne pas respirer les gaz.

Refrigerant R1270 -  
PROPYLENE

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

R290 PROPANE

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

**Intervention** : R1150 ETHYLENE

P304 + P340 + P312 - EN CAS D'INHALATION:  
Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal.  
P377 - Fuite de gaz enflammé : Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.  
P381 - En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.  
P377 - Fuite de gaz enflammé : Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.  
P381 - En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.

## Section 2. Identification des dangers

	R290 PROPANE	P377 - Fuite de gaz enflammé : Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger. P381 - En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.
<b>Stockage</b>	: R1150 ETHYLENE	P405 - Garder sous clef. P410 - Protéger du rayonnement solaire. P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé. P410 - Protéger du rayonnement solaire.
	Refrigerant R1270 - PROPYLENE	P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé. P410 - Protéger du rayonnement solaire. P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.
	R290 PROPANE	P410 - Protéger du rayonnement solaire. P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.
<b>Élimination</b>	: R1150 ETHYLENE	P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales. Non applicable.
	Refrigerant R1270 - PROPYLENE	Non applicable.
	R290 PROPANE	Non applicable.
<b>Éléments d'une étiquette complémentaire</b>	: R1150 ETHYLENE	Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate.
	Refrigerant R1270 - PROPYLENE	Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate.
	R290 PROPANE	Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate.
<b>Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification</b>	: R1150 ETHYLENE	Aucun connu.
	Refrigerant R1270 - PROPYLENE	Aucun connu.
	R290 PROPANE	Aucun connu.

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Le présent article, lorsqu'utilisé dans des conditions raisonnables ou conformément au mode d'emploi, ne présente aucun risque pour la santé. La substance ou le mélange sont enfermés dans l'article. Il existe uniquement des risques potentiels pour la santé et la sécurité si la substance ou le mélange sont libérés suite à l'utilisation ou au traitement du présent article d'une façon non conforme au mode d'emploi du produit.

<b>Substance/préparation</b>	: R1150 ETHYLENE	Substance (encapsulé dans l'article)
	Refrigerant R1270 - PROPYLENE	Substance (encapsulé dans l'article)
	R290 PROPANE	Substance (encapsulé dans l'article)

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
<b>R1150 ETHYLENE</b> Éthylène	100	74-85-1
<b>Refrigerant R1270 - PROPYLENE</b> Propylène	100	115-07-1
<b>R290 PROPANE</b> Propane	100	74-98-6

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

**Contact avec les yeux** : R1150 ETHYLENE

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Refrigerant R1270 -  
PROPYLENE

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.

R290 PROPANE

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.

**Inhalation** : R1150 ETHYLENE

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Refrigerant R1270 -  
PROPYLENE

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

R290 PROPANE

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont

## Section 4. Premiers soins

encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

**Contact avec la peau** : R1150 ETHYLENE

Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Pour éviter le risque de décharges statiques et d'ignition de gaz, tremper abondamment les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les enlever. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Refrigerant R1270 -  
PROPYLENE

Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Pour éviter le risque de décharges statiques et d'ignition de gaz, tremper abondamment les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les enlever. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

R290 PROPANE

Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Pour éviter le risque de décharges statiques et d'ignition de gaz, tremper abondamment les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les enlever. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

**Ingestion** : R1150 ETHYLENE

Ce produit étant un gaz, consulter la section sur l'inhalation.

Refrigerant R1270 -  
PROPYLENE  
R290 PROPANE

Ce produit étant un gaz, consulter la section sur l'inhalation.

Ce produit étant un gaz, consulter la section sur l'inhalation.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : R1150 ETHYLENE

Un contact avec le gaz en expansion rapide peut provoquer des brûlures ou des gelures.

Refrigerant R1270 -  
PROPYLENE  
R290 PROPANE

Un contact avec le gaz en expansion rapide peut provoquer des brûlures ou des gelures.

Un contact avec le gaz en expansion rapide peut provoquer des brûlures ou des gelures.

## Section 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	: R1150 ETHYLENE	Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges. À très fortes concentrations, peut entraîner un déplacement de l'air normal et provoquer une suffocation due au manque d'oxygène.
	Refrigerant R1270 - PROPYLENE	À très fortes concentrations, peut entraîner un déplacement de l'air normal et provoquer une suffocation due au manque d'oxygène.
	R290 PROPANE	À très fortes concentrations, peut entraîner un déplacement de l'air normal et provoquer une suffocation due au manque d'oxygène.
<b>Contact avec la peau</b>	: R1150 ETHYLENE	Un contact avec le gaz en expansion rapide peut provoquer des brûlures ou des gelures.
	Refrigerant R1270 - PROPYLENE	Un contact avec le gaz en expansion rapide peut provoquer des brûlures ou des gelures.
	R290 PROPANE	Un contact avec le gaz en expansion rapide peut provoquer des brûlures ou des gelures.
<b>Ingestion</b>	: R1150 ETHYLENE	Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Ce produit étant un gaz, consulter la section sur l'inhalation.
	Refrigerant R1270 - PROPYLENE	Ce produit étant un gaz, consulter la section sur l'inhalation.
	R290 PROPANE	Ce produit étant un gaz, consulter la section sur l'inhalation.
<b><u>Signes/symptômes de surexposition</u></b>		
<b>Contact avec les yeux</b>	: R1150 ETHYLENE	Aucune donnée spécifique.
	Refrigerant R1270 - PROPYLENE	Aucune donnée spécifique.
	R290 PROPANE	Aucune donnée spécifique.
<b>Inhalation</b>	: R1150 ETHYLENE	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements migraine somnolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement
	Refrigerant R1270 - PROPYLENE	Aucune donnée spécifique.
	R290 PROPANE	Aucune donnée spécifique.
<b>Contact avec la peau</b>	: R1150 ETHYLENE	Aucune donnée spécifique.
	Refrigerant R1270 - PROPYLENE	Aucune donnée spécifique.
	R290 PROPANE	Aucune donnée spécifique.
<b>Ingestion</b>	: R1150 ETHYLENE	Aucune donnée spécifique.
	Refrigerant R1270 - PROPYLENE	Aucune donnée spécifique.
	R290 PROPANE	Aucune donnée spécifique.
<b><u>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</u></b>		
<b>Note au médecin traitant</b>	: R1150 ETHYLENE	Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
	Refrigerant R1270 - PROPYLENE	Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
	R290 PROPANE	Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

## Section 4. Premiers soins

<b>Traitements particuliers</b>	: R1150 ETHYLENE Refrigerant R1270 - PROPYLENE R290 PROPANE	Pas de traitement particulier. Pas de traitement particulier. Pas de traitement particulier.
<b>Protection des sauveteurs</b>	: R1150 ETHYLENE  Refrigerant R1270 - PROPYLENE  R290 PROPANE	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	: R1150 ETHYLENE  Refrigerant R1270 - PROPYLENE R290 PROPANE	Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	: R1150 ETHYLENE Refrigerant R1270 - PROPYLENE R290 PROPANE	Aucun connu. Aucun connu. Aucun connu.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	: R1150 ETHYLENE  Refrigerant R1270 - PROPYLENE  R290 PROPANE	Contient du gaz sous pression. Gaz extrêmement inflammable. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Contient du gaz sous pression. Gaz extrêmement inflammable. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Contient du gaz sous pression. Gaz extrêmement inflammable. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure.

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Produit de décomposition thermique dangereux** : R1150 ETHYLENE

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone

Refrigerant R1270 -  
PROPYLENE

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone

R290 PROPANE

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : R1150 ETHYLENE

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Contacter immédiatement le fournisseur et demander l'avis d'un spécialiste.

Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. En cas d'incendie, fermer le courant immédiatement si cela peut se faire sans risque. Si cela est impossible, quitter la zone embrasée et laisser le feu brûler. Combattre le feu à partir d'un emplacement protégé ou en se tenant le plus loin possible du foyer d'incendie. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

Refrigerant R1270 -  
PROPYLENE

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Contacter immédiatement le fournisseur et demander l'avis d'un spécialiste.

Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. En cas d'incendie, fermer le courant immédiatement si cela peut se faire sans risque. Si cela est impossible, quitter la zone embrasée et laisser le feu brûler. Combattre le feu à partir d'un emplacement protégé ou en se tenant le plus loin possible du foyer d'incendie. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

R290 PROPANE

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Contacter immédiatement le fournisseur et demander l'avis d'un spécialiste.

Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. En cas d'incendie, fermer le courant immédiatement si cela peut se faire sans risque. Si cela est impossible, quitter la zone embrasée et laisser le feu brûler. Combattre le feu à partir d'un emplacement protégé ou en se tenant le plus loin



## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

: R1150 ETHYLENE

Refrigerant R1270 -  
PROPYLENE

R290 PROPANE

possible du foyer d'incendie. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

#### Pour le personnel non affecté aux urgences

: R1150 ETHYLENE

Refrigerant R1270 -  
PROPYLENE

R290 PROPANE

Une libération accidentelle pose un grave danger d'incendie ou d'explosion. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer du gaz. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Une libération accidentelle pose un grave danger d'incendie ou d'explosion. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer du gaz. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Une libération accidentelle pose un grave danger d'incendie ou d'explosion. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer du gaz. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

#### Intervenants en cas d'urgence

: R1150 ETHYLENE

Refrigerant R1270 -  
PROPYLENE

Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

	R290 PROPANE	non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ». Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
<b>Précautions environnementales</b>	: R1150 ETHYLENE	S'assurer que les procédures d'urgence pour faire face au dégagement accidentel de gaz sont en place pour éviter la contamination de l'environnement. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).
	Refrigerant R1270 - PROPYLENE	S'assurer que les procédures d'urgence pour faire face au dégagement accidentel de gaz sont en place pour éviter la contamination de l'environnement. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).
	R290 PROPANE	S'assurer que les procédures d'urgence pour faire face au dégagement accidentel de gaz sont en place pour éviter la contamination de l'environnement. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

<b>Méthodes de nettoyage</b>	: R1150 ETHYLENE	Contactez immédiatement le personnel d'urgence. Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions.
	Refrigerant R1270 - PROPYLENE	Contactez immédiatement le personnel d'urgence. Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions.
	R290 PROPANE	Contactez immédiatement le personnel d'urgence. Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions.

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

<b>Mesures de protection</b>	: R1150 ETHYLENE	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Contient du gaz sous pression. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer du gaz. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas percer le contenant ni le jeter au feu.
------------------------------	------------------	--

## Section 7. Manutention et stockage

Refrigerant R1270 -  
PROPYLENE

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Contient du gaz sous pression. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer du gaz. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas percer le contenant ni le jeter au feu.

R290 PROPANE

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Contient du gaz sous pression. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer du gaz. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas percer le contenant ni le jeter au feu.

### Conseils sur l'hygiène générale au travail

: R1150 ETHYLENE

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Refrigerant R1270 -  
PROPYLENE

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

R290 PROPANE

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

## Section 7. Manutention et stockage

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : R1150 ETHYLENE

Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 52°C (125.6°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

Refrigerant R1270 - PROPYLENE

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

R290 PROPANE

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Étant donné que les ingrédients dangereux du présent article sont enfermés, le risque d'exposition par inhalation, par ingestion et par contact avec la peau et les yeux est minime.

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
R1150 ETHYLENE Éthylène	<p><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 5/2015).</b> TWA: 200 ppm 8 heures.</p> <p><b>CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015).</b> TWA: 200 ppm 8 heures.</p> <p><b>CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).</b> 8 hrs OEL: 229 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. 8 hrs OEL: 200 ppm 8 heures.</p> <p><b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).</b> STEL: 250 ppm 15 minutes. TWA: 200 ppm 8 heures.</p> <p><b>CA Quebec Provincial (Canada, 1/2014).</b> <b>Appauvrissement en oxygène [asphyxiant].</b></p>
Refrigerant R1270 - PROPYLENE Propylène	<p><b>CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).</b> 8 hrs OEL: 860 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. 8 hrs OEL: 500 ppm 8 heures.</p> <p><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 5/2015).</b> TWA: 500 ppm 8 heures.</p> <p><b>CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015).</b> TWA: 500 ppm 8 heures.</p>

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

**R290 PROPANE**  
Propane

**CA Quebec Provincial (Canada, 1/2014).**  
Appauvrissement en oxygène  
[asphyxiant].

**CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).**  
8 hrs OEL: 1000 ppm 8 heures.  
**CA Quebec Provincial (Canada, 1/2014).**  
VEMP: 1800 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.  
VEMP: 1000 ppm 8 heures.  
**CA British Columbia Provincial (Canada, 5/2015).**  
TWA: 1000 ppm 8 heures.  
**CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015).**  
TWA: 1000 ppm 8 heures.  
**CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).**  
STEL: 1250 ppm 15 minutes.  
TWA: 1000 ppm 8 heures.

### Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

### Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelle

#### Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

#### Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

<b>État physique</b>	: R1150 ETHYLENE Refrigerant R1270 - PROPYLENE R290 PROPANE	Gaz. Gaz.  Gaz.
<b>Couleur</b>	: R1150 ETHYLENE Refrigerant R1270 - PROPYLENE R290 PROPANE	Incolore. Incolore.  Incolore.
<b>Odeur</b>	: R1150 ETHYLENE Refrigerant R1270 - PROPYLENE R290 PROPANE	Moisi Légère odeur.  Légère odeur.
<b>Seuil olfactif</b>	: R1150 ETHYLENE Refrigerant R1270 - PROPYLENE R290 PROPANE	Non disponible. Non disponible.  Non disponible.
<b>pH</b>	: R1150 ETHYLENE Refrigerant R1270 - PROPYLENE R290 PROPANE	Non disponible. Non disponible.  Non disponible.
<b>Point de fusion</b>	: R1150 ETHYLENE Refrigerant R1270 - PROPYLENE R290 PROPANE	-169.4°C (-272.9°F) -185.25°C (-301.4°F)  -185.89°C (-302.6°F)
<b>Point d'ébullition</b>	: R1150 ETHYLENE Refrigerant R1270 - PROPYLENE R290 PROPANE	-103.68°C (-154.6°F) -47°C (-52.6°F)  -41.79°C (-43.2°F)
<b>Point d'éclair</b>	: R1150 ETHYLENE Refrigerant R1270 - PROPYLENE R290 PROPANE	Vase clos: -136°C (-212.8°F) Vase clos: -108°C (-162.4°F)  Vase clos: -104°C (-155.2°F)
<b>Taux d'évaporation</b>	: R1150 ETHYLENE Refrigerant R1270 - PROPYLENE R290 PROPANE	Non disponible. Non disponible.  Non disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	: R1150 ETHYLENE Refrigerant R1270 - PROPYLENE R290 PROPANE	Non disponible. Non disponible.  Inflammable en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique, chaleur et matières oxydantes.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)</b>	: R1150 ETHYLENE	Seuil minimal: 2.7%
	Refrigerant R1270 - PROPYLENE	Seuil maximal: 36%
	R290 PROPANE	Seuil minimal: 2.4%
<b>Tension de vapeur</b>	: R1150 ETHYLENE	Seuil maximal: 11%
	Refrigerant R1270 - PROPYLENE	Seuil minimal: 2.1%
	R290 PROPANE	Seuil maximal: 9.5%
<b>Densité de vapeur</b>	: R1150 ETHYLENE	>101.3 kPa (>760 mm Hg) [température ambiante]
	Refrigerant R1270 - PROPYLENE	1043.6 kPa (7828 mm Hg) [température ambiante]
	R290 PROPANE	840 kPa (6300.51 mm Hg) [température ambiante]
<b>Densité relative</b>	: R1150 ETHYLENE	Non disponible.
	Refrigerant R1270 - PROPYLENE	1.5 [Air = 1]
	R290 PROPANE	1.6 [Air = 1]
<b>Solubilité</b>	: R1150 ETHYLENE	0.978 [Air = 1]
	Refrigerant R1270 - PROPYLENE	0.5
	R290 PROPANE	0.5
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	: R1150 ETHYLENE	Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
	Refrigerant R1270 - PROPYLENE	Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
	R290 PROPANE	Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: R1150 ETHYLENE	Non disponible.
	Refrigerant R1270 - PROPYLENE	Non disponible.
	R290 PROPANE	1.09
<b>Température de décomposition</b>	: R1150 ETHYLENE	490°C (914°F)
	Refrigerant R1270 - PROPYLENE	455°C (851°F)
	R290 PROPANE	449.85°C (841.7°F)
<b>Viscosité</b>	: R1150 ETHYLENE	Non disponible.
	Refrigerant R1270 - PROPYLENE	Non disponible.
	R290 PROPANE	>650°C (>1202°F)
<b>Temps d'écoulement (ISO 2431)</b>	: Non disponible.	Non disponible.

## Section 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	: R1150 ETHYLENE	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
	Refrigerant R1270 - PROPYLENE	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
	R290 PROPANE	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
<b>Stabilité chimique</b>	: R1150 ETHYLENE	Le produit est stable.
	Refrigerant R1270 - PROPYLENE	Le produit est stable.
	R290 PROPANE	Le produit est stable.

## Section 10. Stabilité et réactivité

<b>Risque de réactions dangereuses</b>	: R1150 ETHYLENE	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
	Refrigerant R1270 - PROPYLENE	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
	R290 PROPANE	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>Conditions à éviter</b>	: R1150 ETHYLENE	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.
	Refrigerant R1270 - PROPYLENE	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.
	R290 PROPANE	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.
<b>Matériaux incompatibles</b>	: R1150 ETHYLENE	Peut réagir ou être incompatible avec des matières oxydantes.
	Refrigerant R1270 - PROPYLENE	Peut réagir ou être incompatible avec des matières oxydantes.
	R290 PROPANE	Peut réagir ou être incompatible avec des matières oxydantes.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: R1150 ETHYLENE	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
	Refrigerant R1270 - PROPYLENE	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
	R290 PROPANE	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Non disponible.

#### Irritation/Corrosion

Non disponible.

#### Sensibilisation

Non disponible.

#### Mutagénicité

Non disponible.



## Section 11. Données toxicologiques

### Cancérogénicité

Non disponible.

### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

### Tératogénicité

Non disponible.

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
<b>R1150 ETHYLENE</b> Éthylène	Catégorie 3	Non applicable.	Effets narcotiques

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

### **Renseignements sur les voies d'exposition probables**

: R1150 ETHYLENE  
Refrigerant R1270 -  
PROPYLENE  
R290 PROPANE

Voies d'entrée probables : Inhalation.

Voies d'entrée probables : Inhalation.

Voies d'entrée probables : Inhalation.

### **Effets aigus potentiels sur la santé**

#### **Contact avec les yeux**

: R1150 ETHYLENE  
  
Refrigerant R1270 -  
PROPYLENE  
R290 PROPANE

Un contact avec le gaz en expansion rapide peut provoquer des brûlures ou des gelures.

Un contact avec le gaz en expansion rapide peut provoquer des brûlures ou des gelures.

Un contact avec le gaz en expansion rapide peut provoquer des brûlures ou des gelures.

#### **Inhalation**

: R1150 ETHYLENE  
  
Refrigerant R1270 -  
PROPYLENE  
  
R290 PROPANE

Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges. À très fortes concentrations, peut entraîner un déplacement de l'air normal et provoquer une suffocation due au manque d'oxygène.

À très fortes concentrations, peut entraîner un déplacement de l'air normal et provoquer une suffocation due au manque d'oxygène.

À très fortes concentrations, peut entraîner un déplacement de l'air normal et provoquer une suffocation due au manque d'oxygène.

#### **Contact avec la peau**

: R1150 ETHYLENE  
  
Refrigerant R1270 -  
PROPYLENE  
R290 PROPANE

Un contact avec le gaz en expansion rapide peut provoquer des brûlures ou des gelures.

Un contact avec le gaz en expansion rapide peut provoquer des brûlures ou des gelures.

Un contact avec le gaz en expansion rapide peut provoquer des brûlures ou des gelures.

#### **Ingestion**

: R1150 ETHYLENE  
  
Refrigerant R1270 -  
PROPYLENE  
R290 PROPANE

Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Ce produit étant un gaz, consulter la section sur l'inhalation.

Ce produit étant un gaz, consulter la section sur l'inhalation.

Ce produit étant un gaz, consulter la section sur l'inhalation.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

## Section 11. Données toxicologiques

<b>Contact avec les yeux</b>	: R1150 ETHYLENE Refrigerant R1270 - PROPYLENE R290 PROPANE	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
<b>Inhalation</b>	: R1150 ETHYLENE  Refrigerant R1270 - PROPYLENE R290 PROPANE	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements migraine sommolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
<b>Contact avec la peau</b>	: R1150 ETHYLENE Refrigerant R1270 - PROPYLENE R290 PROPANE	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
<b>Ingestion</b>	: R1150 ETHYLENE Refrigerant R1270 - PROPYLENE R290 PROPANE	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Exposition de longue durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

**Généralités** : R1150 ETHYLENE  
Refrigerant R1270 -  
PROPYLENE  
R290 PROPANE  
Aucun effet important ou danger critique connu.  
Aucun effet important ou danger critique connu.  
Aucun effet important ou danger critique connu.

**Cancérogénicité** : R1150 ETHYLENE  
Refrigerant R1270 -  
PROPYLENE  
R290 PROPANE  
Aucun effet important ou danger critique connu.  
Aucun effet important ou danger critique connu.  
Aucun effet important ou danger critique connu.

**Mutagénicité** : R1150 ETHYLENE  
Refrigerant R1270 -  
PROPYLENE  
R290 PROPANE  
Aucun effet important ou danger critique connu.  
Aucun effet important ou danger critique connu.  
Aucun effet important ou danger critique connu.

**Tératogénicité** : R1150 ETHYLENE  
Refrigerant R1270 -  
PROPYLENE  
R290 PROPANE  
Aucun effet important ou danger critique connu.  
Aucun effet important ou danger critique connu.  
Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur le développement** : R1150 ETHYLENE  
Refrigerant R1270 -  
PROPYLENE  
R290 PROPANE  
Aucun effet important ou danger critique connu.  
Aucun effet important ou danger critique connu.  
Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 11. Données toxicologiques

<b>Effets sur la fertilité</b>	: R1150 ETHYLENE Refrigerant R1270 - PROPYLENE R290 PROPANE	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
--------------------------------	--	---

### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

## Section 12. Données écologiques

### Toxicité

Non disponible.

### Persistance et dégradation

Non disponible.

### Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP <sub>ow</sub>	BCF	Potentiel
<b>R1150 ETHYLENE</b> Éthylène	1.13	-	faible
<b>Refrigerant R1270 - PROPYLENE</b> Propylène	1.77	-	faible
<b>R290 PROPANE</b> Propane	1.09	-	faible

### Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.




**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Données sur l'élimination

**Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## Section 14. Informations relatives au transport

Cette fiche de données de sécurité est rédigée en fonction de la substance ou du mélange enfermés dans le présent article. Étant donné que les ingrédients dangereux du présent article sont enfermés, le risque d'exposition par inhalation, par ingestion et par contact avec la peau et les yeux est minime.

	Classification pour le TMD	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN3363	UN3363	UN3363
Désignation officielle de transport de l'ONU	MARCHANDISES DANGEREUSES CONTENUES DANS DES APPAREILS	DANGEROUS GOODS IN APPARATUS	Dangerous goods in apparatus
Classe de danger relative au transport	9 	9 	9 
Groupe d'emballage	-	-	-
Dangers environnementaux	Non.	No.	No.

**Déclaration de la preuve de classification** : Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.43-2.45 (Classe 9).

### Autres informations

**Classification pour le TMD** : Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.43-2.45 (Classe 9).

**Limite pour explosifs et indice des quantités limitées** 0

**IMDG** : **Emergency schedules** F-A, \_S-P\_  
**Special provisions** 301

**IATA** : **Quantity limitation** Passenger and Cargo Aircraft: Packaging instructions: See 962. Cargo Aircraft Only: Packaging instructions: See 962. Limited Quantities - Passenger Aircraft: Forbidden. Packaging instructions: Forbidden.  
**Special provisions** A48, A107

**Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC** : Non disponible.

## Section 15. Informations sur la réglementation

### Listes canadiennes

**INRP canadien** : Les composants suivants sont répertoriés: Éthylène; Propylène; Propane

**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.

### Réglementations Internationales

**Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques**

## Section 15. Informations sur la réglementation

Non inscrit.

### [Protocole de Montréal \(Annexes A, B, C, E\)](#)

Non inscrit.

### [Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants](#)

Non inscrit.

### [Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause \(PIC\)](#)

Non inscrit.

### [Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds](#)

Non inscrit.

### [Liste des stocks](#)

<b>Australie</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Canada</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Chine</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Europe</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Japon</b>	: <b>Inventaire du Japon (ENCS)</b> : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. <b>Inventaire japonais (ISHL)</b> : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Malaisie</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Nouvelle-Zélande</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Philippines</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>République de Corée</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Taïwan</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Thaïlande</b>	: Indéterminé.
<b>Turquie</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>États-Unis</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Viêt-Nam</b>	: Indéterminé.

## Section 16. Autres informations

### [Historique](#)

**Date d'édition/Date de révision** : 09/01/2017

**Date de publication précédente** : 01/31/2017.

**Version** : 1.1

**Légende des abréviations** :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogK<sub>ow</sub> = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- NU = Nations Unies
- RPD = Règlement sur les produits dangereux

### [Procédure utilisée pour préparer la classification](#)

## Section 16. Autres informations

Classification	Justification
<b>R1150 ETHYLENE</b> GAZ INFLAMMABLES - Catégorie 1 GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé ASPHYXIANTS SIMPLES - Catégorie 1 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3	Sur la base de données d'essais Sur la base de données d'essais Jugement expert Méthode de calcul
<b>Refrigerant R1270 - PROPYLENE</b> GAZ INFLAMMABLES - Catégorie 1 GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé ASPHYXIANTS SIMPLES - Catégorie 1	Sur la base de données d'essais Sur la base de données d'essais Jugement expert
<b>R290 PROPANE</b> GAZ INFLAMMABLES - Catégorie 1 GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé ASPHYXIANTS SIMPLES - Catégorie 1	Sur la base de données d'essais Sur la base de données d'essais Jugement expert

**Références** : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

**Déni de responsabilité:** Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.